

**BULLETIN D'ADHESION 2021-2022 POUR LES MOINS de 18 ans**

**Nous soussignés :** Père ou Mère ou responsable légal n°1

NOM :

Prénom :

Téléphone :

email :

Père ou Mère ou responsable légal n°2

NOM :

Prénom :

Téléphone :

email :(si différent du précédent)

**responsables légaux de l'enfant :**

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Taille en cm :

Téléphone et email (si différents des précédents)

Adresse :

**autorisons**

- 1) notre enfant à participer aux entraînements et aux activités du Hockey-Club Espalionnais pour la saison 2021-2022.
- 2) les dirigeants et responsables du club à prendre toutes les mesures d'urgence pour sauvegarder la santé de notre enfant.
- 3) la prise de photographie de notre enfant pour la diffusion sur les journaux: Bulletin d'Espalion, Centre presse, La Dépêche du midi etc... ainsi que sur internet : en particulier la page Facebook du Hockey-Club, le site du Hockey-Club : [www.hockey-espalion.fr](http://www.hockey-espalion.fr), le site de la ligue de hockey d'Occitanie : [www.hockey-occitanie.fr](http://www.hockey-occitanie.fr), le site de la Fédération Française de Hockey(FFH) : [www.ffhockey.org](http://www.ffhockey.org) etc...

**et certifions** que notre enfant est couvert par une assurance responsabilité civile.

Signatures des responsables légaux ci-dessus nommés précédées de la mention « lu et approuvé »

**Ce document est à retourner le plus tôt possible avec la cotisation annuelle.**

La cotisation est de 35€ pour le premier adhérent, 30€ pour le 2° adhérent d'une même famille et 25€ pour le 3° (gratuit pour le 4°). Le chèque est à faire à l'ordre de « Hockey-Club Espalionnais ». Un certificat médical de moins de 3ans est nécessaire pour la pratique du hockey.

La cotisation et 15€ d'équipement sont pris en charge par le dispositif Pass'Sport mis en place par le gouvernement si votre enfant bénéficie de l'allocation de rentrée scolaire(ARS) ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Veuillez, dans ce dernier cas, joindre à ce bulletin d'inscription, le courrier du ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sport vous informant que votre enfant est bénéficiaire du dispositif Pass'Sport.